



**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Trente deuxième réunion du Comité d'experts

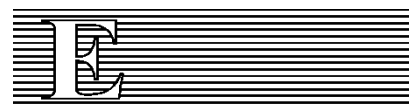


**COMMISSION DE L'UNION
AFRICAINNE**

Huitième réunion du Comité d'experts

Réunion du Comité d'experts de la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine

Abidjan (Côte d'Ivoire)
21-24 mars 2013



Distr. générale

E/ECA/COE/32/11
AU/CAMEF/EXP/11(VIII)
22 février 2013

Français
Original : anglais

Mise en œuvre des conclusions de Rio+20 en Afrique

Table des matières

Acronymes.....	ii
Résumé	1
A. Historique et introduction.....	2
B. Principales conclusions de Rio+20.....	4
C. Suivi des conclusions de Rio+20 à l'échelle mondiale.....	5
D. Résultats de la Réunion régionale d'application de l'Afrique.....	7
E. Plan d'action de la mise en œuvre des conclusions de Rio+20 en Afrique.....	16
F. Conclusion, recommandations et voie à suivre.....	17

Acronymes

BAD	Banque africaine de développement
AMCEN	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
UA	Union africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
CDD	Commission du développement durable
CEA	Commission économique pour l'Afrique
PIB	Produit intérieur brut
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
APCN	Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
MCR-Afrique	Mécanisme de coordination régionale en Afrique
CER	Communauté économique régionale
Rio+20	Conférence des Nations Unies sur le développement durable (juin 2012)
DAES	Département des affaires économiques et sociales
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement

Résumé

1. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, connue sous le nom de Rio+ 20, s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012 et a adopté un document final intitulé « L'avenir que nous voulons ». Ledit document porte essentiellement sur les préoccupations et les priorités de l'Afrique et les reflète, comme exposé dans la Déclaration consensuelle africaine pour Rio+20. Outre son objectif et deux thèmes, la Conférence a examiné un certain nombre de domaines thématiques et de questions intersectorielles et a souligné les principales mesures à mettre en œuvre et les moyens adéquats pour ce faire.
2. Rio+20 a mis en route des processus clefs concernant des questions importantes, dont notamment la détermination de la structure et des aspects organisationnels du Forum de haut niveau intergouvernemental et de portée mondiale, qui remplacera la Commission du développement durable (CDD) ; la définition d'objectifs mondiaux de développement durable ; et la mise en place d'un processus intergouvernemental destiné à l'élaboration d'un rapport proposant des options pour une stratégie de financement efficace du développement durable.
3. Le présent document expose des questions à examiner par les ministres chargés des finances, de l'économie et de la planification, en vue d'élaborer des recommandations et des conseils pour la mise au point/l'actualisation de la position de l'Afrique sur des éléments essentiels des conclusions de Rio +20, d'affermir l'engagement des États membres dans le processus mondial de Rio+20, et de veiller à la mise en œuvre effective des conclusions en Afrique.

Conclusions et principales recommandations :

4. Étant donné les résultats favorables que l'Afrique a obtenus à Rio+20, le suivi et la mise en œuvre efficaces des accords de Rio+20 devraient donner des résultats qui sont bien alignés sur les priorités et les aspirations de la région en matière de développement durable. En conséquence, l'Afrique doit continuer à agir de manière stratégique et à mettre à profit l'impulsion politique en faveur du développement durable que Rio+20 a engendrée afin d'assurer que les conclusions de la Conférence sont traduites en programmes concrets visant à accélérer les progrès vers le développement durable dans la région, étant donné la nature multidimensionnelle et intersectorielle du développement durable, qui couvre des aspects économiques, sociaux et environnementaux.

a) Les ministres chargés de la planification, de l'économie et des finances jouent un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des conclusions de Rio+20 afin d'assurer la cohérence du processus de cette mise en œuvre.

b) Les ministres chargés de la planification devraient promouvoir l'intégration des conclusions de Rio+20 dans les politiques, stratégies et plans de développement nationaux. À cet égard, les mécanismes de coordination devraient être mis en place ou renforcés à tous les niveaux pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre.

c) Les ministres devraient veiller à une participation efficace dans les processus mondiaux de Rio+20. Les questions qui méritent une attention particulière comprennent : le cadre institutionnel pour le développement durable ; les objectifs de développement durable, notamment leurs liens avec le

programme de développement pour l'après 2015 ; et les moyens de mise en œuvre (financement, technologie, renforcement des capacités).

d) Les pays devraient veiller à une coordination efficace entre les capitales, les représentants permanents africains à New York qui négocient au nom de la région à l'échelle mondiale, ainsi que les représentants permanents à Addis-Abeba qui assurent le suivi des processus de l'Union africaine (UA).

e) Comme y a appelé la Réunion régionale d'application de l'Afrique, il y a lieu d'accélérer l'élaboration d'un plan d'action régional pour la mise en œuvre des conclusions de Rio+20 en Afrique. À cet égard, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et d'autres partenaires devraient convenir au plus tôt des modalités pour l'élaboration dudit plan d'action.

f) Comme les conclusions de Rio+20 portent sur tous les aspects de développement, il est crucial qu'à l'échelle régionale, tous les organismes sectoriels ministériels de l'UA concernés participent activement à la mise en œuvre de ces conclusions. À cet égard, un mécanisme de coordination efficace est nécessaire pour éviter les doublons et le chevauchement d'activités et assurer la cohérence.

A. Historique et introduction

5. L'objectif de Rio+20 était de susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, d'évaluer les progrès accomplis jusqu'alors ainsi que les lacunes en matière de mise en œuvre et de relever les défis qui se faisaient jour. La Conférence était axée sur deux thèmes : une économie verte dans le cadre de développement durable et de l'élimination de la pauvreté ; et le cadre institutionnel du développement durable.

6. L'Assemblée générale des Nations Unies a demandé aux gouvernements et aux organismes des Nations Unies de préparer la participation à Rio+20 de manière efficace aux niveaux local, national, régional et international et exhorté les grands groupes à participer activement à toutes les étapes du processus préparatoire. À ce propos, elle a décidé que les réunions d'application régionale, coordonnées par les Commissions régionales dans le cadre des préparatifs des sessions de la Commission du développement durable (CDD) de l'ONU, deviennent des réunions préparatoires régionales pour Rio+20.

7. En conséquence, la CEA a mené conjointement avec la CUA et la BAD, en étroite collaboration avec les communautés économiques régionales (CER), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) un processus préparatoire régional, multipartite et ascendant. Le processus a bénéficié du soutien au plus haut niveau possible, celui du Sommet de l'UA, qui avait donné des orientations pour la préparation et la participation de l'Afrique à Rio+20 et chargé S.E. Denis Sassou N'Gusso, Président de la République du Congo, de coordonner, au niveau politique, les préparatifs du continent avec l'assistance technique de la CEA, de la CUA, de la BAD et d'autres partenaires.

8. Le processus a permis à l'Afrique de participer efficacement à la Conférence et d'y obtenir des résultats favorables. Les activités, soutenues par des partenaires portaient notamment sur l'élaboration

de rapports sur l'objectif et les thèmes de Rio+20 ; l'organisation de la Conférence préparatoire régionale africaine pour Rio+20, qui a adopté la Déclaration consensuelle africaine pour Rio+20, la création d'un Comité directeur composé des partenaires subventionnés et du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique ; et l'apport continu d'une assistance technique au groupe de négociateurs africains à New York. La dix-huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, de janvier 2012, a par la suite approuvé la Déclaration consensuelle africaine en tant que Position africaine commune pour Rio+20.

9. À Rio+20, l'Afrique était bien représentée tant au niveau politique que technique. Forte de sa position commune, la région a négocié efficacement d'une seule voix. Afin de promouvoir et défendre davantage les priorités et les intérêts de l'Afrique à la Conférence, les représentants de l'Afrique et ses partenaires ont organisé un certain nombre de manifestations parallèles, dont une exposition commune ainsi qu'une *journée de l'Afrique*, parrainée par la République du Congo.

10. À la suite de Rio+20, la dix-neuvième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, de juillet 2012, a adopté une Décision louant les partenaires de l'Afrique pour leur soutien aux pays africains et leur demandant d'appuyer la mise en œuvre effective des conclusions de la Conférence de Rio+20 en Afrique. La quatorzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), tenue en septembre 2012, a adopté des décisions et des déclarations, et demandé l'élaboration de programmes phares destinés à contribuer à la mise en œuvre des conclusions de Rio+20 en Afrique. En outre, la treizième session du Mécanisme de coordination régionale en Afrique (MCR-Afrique), tenue en novembre 2012, a recommandé à tous ses groupes thématiques d'intégrer les conclusions de Rio+20 dans leurs activités et leurs plans annuels et de promouvoir la synergie en matière de mise en œuvre.

11. La Réunion régionale d'application pour l'Afrique, organisée en vue de la vingtième session de la CDD, s'est tenue du 19 au 21 novembre 2012 sous les auspices de la huitième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable, de la CEA. La Réunion régionale d'application pour l'Afrique, qui a axé ses travaux sur les principales conclusions de Rio+20, était organisée conjointement par la CEA, la CUA, la BAD et le Département des affaires économiques sociales (DAES) de l'ONU. Des représentants venant de 47 États membres, des capitales, des missions accréditées à Addis-Abeba et à New York, ainsi que des CER ont assisté à la réunion. Les principaux groupes étaient également représentés et ont participé activement aux discussions. Des observateurs venant de pays non africains et des institutions des Nations Unies y ont également assisté.

12. La Réunion régionale d'application pour l'Afrique a adopté son document final, qui constitue l'apport collectif de l'Afrique à la vingtième session de la CDD et à d'autres processus de suivi de Rio+20. La Réunion a considéré son document final comme un document évolutif qu'il sera possible de mettre à jour sur la base d'éléments d'information et de faits nouveaux. À cet égard, elle a demandé qu'il soit présenté aux instances régionales compétentes, notamment à la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement de la CEA. Elle a également demandé qu'à la lumière du Document final un plan d'action sur les conclusions de Rio+20 soit élaboré et mis en œuvre conjointement par la CUA, la CEA et la BAD, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes et d'autres partenaires aux niveaux régional, sous-régional, national et local.

Présentation

13. Compte tenu de ce qui précède, le présent document est principalement axé sur le document final de la réunion régionale d'application. Il est présenté à la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement de la CEA dans le but d'éclairer leurs délibérations et donner des orientations sur la mise au point/l'actualisation de l'application effective des conclusions de Rio+20 en Afrique. À cet égard, il donne un aperçu des principales conclusions de Rio+20 et des processus de suivi en cours à l'échelle mondiale. Il appelle également l'attention sur les résultats de la dernière réunion du Mécanisme de coordination régionale des Nations Unies en mettant l'accent sur les éléments ci-après qui sont d'une importance cruciale pour la région : le cadre institutionnel du développement durable ; les objectifs de développement durable ; l'économie/la croissance vertes ; et les moyens de mise en œuvre, à savoir le financement, le transfert de technologie et le renforcement des capacités. Il souligne à quel point il est urgent d'élaborer un plan d'action sur les conclusions de Rio+20 et donne un aperçu des activités prioritaires en cours de mise en œuvre. Il présente enfin des recommandations stratégiques pour examen par la Conférence des ministres.

B. Principales conclusions de Rio+20

14. Rio+20 a adopté le document final intitulé « *L'avenir que nous voulons* », qui porte essentiellement sur les préoccupations et priorités de l'Afrique et les reflète, comme exposé dans sa Déclaration consensuelle. Il convient de noter que l'Afrique est la seule région à laquelle « *l'avenir que nous voulons* » consacre toute une section demandant à la communauté internationale d'apporter davantage d'appui et d'honorer ses engagements en vue de promouvoir le développement durable dans la région, notamment en mettant en œuvre le programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Pour une analyse comparative des éléments clefs du document final de Rio+20, prière de se référer au rapport intitulé « *Principaux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable – implications pour l'Afrique* »¹. Outre son objectif et ses deux thèmes, la Conférence a examiné un certain nombre de domaines thématiques et des questions intersectorielles et a souligné les principales mesures à mettre en œuvre et les moyens adéquats pour ce faire. Elle a également mis en route les processus clefs suivants :

- a) La détermination de la structure et des aspects organisationnels du Forum de haut niveau intergouvernemental et de portée mondiale, qui remplacera la CDD ;
- b) Le renforcement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ;
- c) La constitution d'un groupe de travail ouvert pour élaborer les objectifs de développement durable qui doivent être approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies ;
- d) L'établissement d'un processus intergouvernemental, sous les auspices de l'Assemblée générale, pour l'élaboration d'un rapport proposant des options concernant une stratégie de financement efficace pour le développement durable;

¹ *Principaux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable - implications pour l'Afrique* (E/ECA/CFSSD/8/18/Rev.1) peut être consulté à l'adresse : www.uneca.org.

e) L'examen d'une série de recommandations du Secrétaire général pour un mécanisme de facilitation favorisant la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement;

f) Le lancement d'un programme de travail sur des mesures plus larges visant à servir de compléments au produit intérieur brut (PIB) ;

g) La désignation d'un organisme composé d'États membres pour rendre opérationnel le cadre décennal des programmes pour une consommation et une production durables.

C. Suivi des conclusions de Rio+20 à l'échelle mondiale

15. La soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné divers aspects du développement durable, notamment ceux de Rio+20 et a adopté une résolution à ce sujet (A/67/437/Add.1) le 21 décembre 2012. La résolution en question a réaffirmé le document final de Rio+20 et a demandé instamment aux États membres et à d'autres partenaires de lui donner suite rapidement. Elle a également souligné le besoin de synergies, de cohérence et de soutien mutuel entre les processus de suivi de Rio+20 et d'autres processus qui ont trait également aux priorités du Programme de développement pour l'après-2015. Les mesures ci-après sont celles entreprises ou demandées par la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

Forum politique de haut niveau pour le développement durable

16. La résolution a demandé que les négociations commencent au plus tôt et soient achevées en mai 2013, afin de donner suffisamment de temps pour la préparation de l'organisation de la première réunion au début de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Les premières consultations informelles des États membres et des observateurs permanents sur la structure et les modalités d'organisation du Forum politique de haut niveau ont été organisées par les cofacilitateurs (les représentants permanents du Brésil et de l'Italie) le 30 janvier 2013².

17. Parmi les principaux éléments découlant de cette première série de consultations, on peut citer :

a) La nécessité pour le Forum politique de haut niveau de mettre à profit l'expérience et les points forts de la CDD et de veiller à une bonne transition entre cette dernière et le Forum ;

b) Le fait de veiller à ce qu'il n'y ait pas de chevauchement avec les activités d'autres entités des Nations Unies ; et d'utiliser les structures existantes au Secrétariat plutôt que d'en créer ;

c) Le fait d'associer et de faire participer aux diverses activités toutes les entités concernées des Nations Unies, notamment les Commissions régionales ;

d) La nécessité pour les Commissions régionales de faire rapport au Forum sur les modalités régionales ;

² <http://uncsd.iisd.org/news/un-member-states-begin-negotiations-on-hlpf/>.

e) Le fait de veiller à la participation des représentants des trois dimensions (économique, sociale et environnementale) du développement durable et des grands groupes et d'assurer la coordination entre eux, et ce à l'échelle internationale, régionale et nationale ; et

f) La nécessité pour le Forum de :

- i) Assurer le suivi des activités en matière de développement durable et des conclusions de Rio+20 ;
- ii) Avoir un agenda orienté vers l'action et un programme flexible afin de faire face aux problèmes nouveaux ou émergents ;
- iii) Mettre à profit les résultats de la CDD et renforcer l'intégration des trois dimensions du développement durable ;
- iv) Fournir un cadre de base pour les discussions et tenir compte des problèmes particuliers des pays ;
- v) Suivre les progrès en matière de développement durable sur le terrain.

18. Les cofacilitateurs devraient organiser des consultations distinctes avec les politiques et les États membres afin d'approfondir leur compréhension des positions exprimées par les délégations. Des consultations avec les grands groupes seront également tenues. Les résultats de ces consultations seront exploités en commun à la prochaine réunion informelle ouverte à tous.

Renforcement du PNUE

19. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution visant à renforcer et revaloriser le PNUE et à instituer le principe de l'adhésion universelle à son Conseil d'administration. Cette résolution historique a pour objectif d'affermir le rôle du PNUE en tant qu'autorité environnementale de premier plan qui définit le programme environnemental mondial. Elle a demandé à ce que le PNUE bénéficie de ressources financières sûres, stables et en augmentation provenant du budget ordinaire de l'ONU et a fait appel à d'autres donateurs du PNUE pour qu'ils augmentent leur contribution volontaire.

Objectifs de développement durable

20. La Décision concernant lesdits objectifs a rappelé la nécessité pour le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable de soumettre son rapport à la soixante-huitième session de l'Assemblée. Ce groupe a été établi le 22 janvier 2013. Les États membres ont décidé d'utiliser un système de représentation géographique juste, équitable et équilibrée qui permet que la plupart des sièges soient partagés par plusieurs pays³. Les pays africains membres du Groupe sont les suivants: Algérie/Égypte/Maroc/Tunisie ; Ghana ; Bénin ; Kenya ; République-Unie de Tanzanie ; Congo ; Zambie/Zimbabwe.

³ La liste complète des membres du Groupe de travail ouvert, ainsi que les mises à jour concernant les progrès qu'il a réalisés peuvent être consultées à l'adresse : <http://sustainable.development.un.org/index.php?menu=1549>.

21. Il est prévu qu'à l'étape suivante, le Président de l'Assemblée générale organise en février 2013 une consultation informelle sur le Groupe de travail ouvert, afin de permettre à celui-ci de commencer ses travaux. La consultation devrait porter sur des questions ayant trait à la direction du Groupe, son calendrier, son programme et ses méthodes de travail, notamment les modalités prévues pour faire participer pleinement les partenaires concernés.

Comité d'experts sur une stratégie de financement du développement durable

22. Le résolution y relative demande que le Comité intergouvernemental, composé de 30 experts nommés par les groupes régionaux sur la base d'une représentation géographique équitable, commence ses activités en janvier 2013 et les achève en 2014. Elle demande audit Comité d'informer l'Assemblée générale sur les progrès réalisés dans ses activités avant le début de sa soixante-huitième session. Le Président de l'Assemblée générale a désigné les représentants permanents du Kazakhstan et de la Norvège pour faciliter le processus de la mise en place du Comité.

Rapport du Secrétaire général sur les options concernant un mécanisme de facilitation de la technologie

23. L'Assemblée générale a examiné le rapport du Secrétaire général et a invité le Président de l'assemblée générale à organiser quatre ateliers d'un jour chacun sur la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement, ainsi que sur les liens entre ces technologies et le développement durable.

24. Ces ateliers examineront, entre autres : les besoins en technologie des pays en développement, les options pour répondre à ces besoins, le renforcement des capacités et les options pour un mécanisme de facilitation de la technologie, en tenant compte des mécanismes existants. L'Assemblée générale a en outre prié le Secrétaire général de présenter à sa soixante-neuvième session pour examen un rapport concernant les discussions, les options et les recommandations des ateliers, notamment la voie à suivre, ainsi que les apports supplémentaires fournis par les États Membres et le système des Nations Unies.

D. Résultats de la Réunion régionale d'application de l'Afrique

25. Le Document final de la réunion régionale d'application de l'Afrique porte essentiellement sur les principales conclusions de Rio+20. Il sert de cadre pour la participation de l'Afrique aux processus mondiaux et à la mise en œuvre des conclusions de Rio+20 à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale. À cet égard, les ministres souhaiteront peut-être examiner les éléments clefs du Document final, en tenant compte des processus en cours à l'échelle mondiale qui sont mentionnés à la section 3 du présent document, et ce en vue de proposer des recommandations et des conseils sur la mise au point/l'actualisation du Document pour renforcer la participation des États Membres aux processus de suivi en cours de Rio+20 et assurer la mise en œuvre de ses conclusions en Afrique.

Cadre institutionnel du développement durable

26. L'Afrique souligne la nécessité pour le cadre institutionnel du développement durable de promouvoir le développement durable et l'intégration équilibrée de ses trois dimensions et souligne

également que ledit cadre réformé devrait éviter les chevauchements des mandats institutionnels et qu'il importe d'avoir des institutions et des stratégies efficaces et de bénéficier d'une participation multipartite.

27. À l'échelle mondiale, l'Afrique considère le Forum politique de haut niveau comme une instance de définition des politiques et de prise des décisions concernant les questions de développement durable, chargée notamment de montrer la voie, de fournir des conseils et des recommandations en matière de développement durable; d'intensifier l'intégration des trois dimensions du développement durable; de constituer une plate-forme dynamique pour la définition des programmes; d'examiner dûment les opportunités et les défis nouveaux liés au développement durable; et de suivre et de passer en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris au niveau international en matière de développement durable. Le mode de fonctionnement du Forum devrait permettre des relations efficaces avec les organes concernés aux niveaux régional et local.

28. En ce qui concerne la structure et les aspects organisationnels du Forum politique de haut niveau, l'Afrique propose qu'il soit composé de chefs d'État et de gouvernement et de représentants de haut niveau; qu'il se réunisse pendant deux jours au début des sessions de l'Assemblée générale tous les trois ans; que ses réunions soient précédées de réunions d'experts techniques de trois jours, que ses activités soient soutenues par des apports et des rapports fournis par les parties prenantes concernées; qu'il dispose d'un secrétariat efficace qui, entre autres, appuie sa fonction consistant à assurer une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable; qu'il soit présidé par le Président de l'Assemblée générale, et que ses conclusions constituent une déclaration adoptée par l'Assemblée générale; et qu'il bénéficie des contributions et des apports de toutes les parties prenantes concernées.

29. Aux niveaux régional et sous-régional, l'Afrique demande que les réunions régionales d'application de l'Afrique soient transformées en forums politiques régionaux de haut niveau pour le développement durable pour constituer la composante Afrique du Forum politique de haut niveau. Le Forum politique régional pour l'Afrique, qui sera organisé par la CEA, conjointement avec la CUA et la BAD et en collaboration avec les partenaires concernés, devrait constituer une plate-forme renforcée pour assurer une meilleure intégration des trois dimensions du développement durable. Afin de contribuer au Forum politique régional pour l'Afrique, les bureaux sous-régionaux de la CEA et les communautés économiques régionales, en collaboration avec d'autres organes et des organismes des Nations Unies menant des activités au niveau sous régional, sont invités à organiser des réunions d'examen sur la base de rapports d'examen sous régionaux.

30. L'Afrique a également demandé que des mesures concrètes soient prises pour renforcer la CEA et ses bureaux sous-régionaux, de façon qu'ils aident davantage les pays africains à réaliser leurs objectifs de développement durable, y compris en renforçant les capacités de ces pays en matière de prise en compte du développement durable, d'évaluations intégrées, de suivi et d'évaluation, ainsi que de création de plates-formes pour promouvoir le partage de données d'expérience et la mise en réseau des connaissances.

31. L'Afrique a invité le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et ses bureaux sous-régionaux à renforcer leur rôle dans la promotion d'une approche coordonnée et cohérente de l'appui qu'apporte l'ONU à l'Afrique pour la mise en œuvre des conclusions de Rio+20.

32. À l'échelle nationale et locale, l'Afrique demande la création/le renforcement des organes de coordination du développement durable pour permettre d'établir des liens horizontaux et verticaux et faire en sorte que les trois dimensions du développement durable soient prises en compte de manière intégrée. Le mode de fonctionnement de ces organes de coordination devrait assurer la participation pleine et effective de tous les ministères et des entités gouvernementales concernés et les parties prenantes pour leur permettre d'exercer toutes leurs responsabilités en matière de développement durable. Les organes de coordination devraient guider l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des plans afin d'assurer des synergies et d'éviter les chevauchements et les duplications d'efforts, ainsi que de promouvoir l'adoption d'approches et d'outils tels que des évaluations intégrées pour promouvoir l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable.

33. L'Afrique souligne la nécessité d'établir de véritables liens entre les processus internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux en se fondant sur le principe de subsidiarité, et à cet égard, demande au DAES de collaborer avec la CEA de façon à assurer que les activités concernant les processus et les liens en question soient menées à bien. Elle a également fait appel au soutien de la communauté internationale dans ce domaine et a demandé aux organisations régionales et sous-régionales d'aider au renforcement des capacités et de promouvoir l'échange de données d'expérience et la mise en réseau des connaissances. À la lumière de ce qui précède, les ministres souhaiteront peut-être se pencher sur les questions suivantes :

a) Quels seraient les modes de fonctionnement du Forum régional de haut niveau pour le développement durable ? Devraient-ils refléter ceux du Forum politique de haut niveau ? Quels seraient sa composition et son niveau de représentation ?

b) Comment les forums politiques de haut niveau peuvent-ils assurer au mieux les liens entre les trois dimensions (économique, sociale et environnementale) du développement durable ? À cet égard, comment la participation au Forum pourrait-elle promouvoir une intégration équilibrée desdites dimensions ?

c) Comment des liens verticaux solides entre les différents niveaux de gouvernance pourraient-ils être assurés conformément au principe de subsidiarité ? À cet égard, que faut-il faire pour veiller à ce que le forum politique régional de haut niveau comble l'écart entre les niveaux national et mondial et contribue de façon significative aux délibérations du Forum politique mondial de haut niveau ?

d) Quel rôle les organisations régionales et sous-régionales africaines devraient-elles jouer pour rendre opérationnel le Forum régional politique de haut niveau ?

e) Quel devrait-être le rôle des ministères de la planification, de l'économie et des finances dans le lancement du développement durable au niveau national ?

f) Comment la coordination interministérielle pourrait-elle être renforcée pour promouvoir l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable et la mise en œuvre des engagements en matière de développement durable ?

g) Comment des liens efficaces entre les capitales, Addis-Abeba et de New York pourraient-ils être renforcés pour assurer le même niveau de compréhension et d'appréhension des questions et la cohérence des messages et des positions exprimés ?

h) Toute autre question découlant d'un rapport ou nécessitant une réponse.

Objectifs de développement durable

34. L'Afrique a souligné que les objectifs de développement durable doivent compléter les OMD plutôt que de les remplacer, et que la convergence entre les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 doit promouvoir la cohérence en matière d'élaboration des politiques et une mise en œuvre synergique des objectifs adoptés au niveau international. Elle considère ce qui suit des principes directeurs pour l'élaboration des objectifs de développement durable. Ces derniers devraient :

a) Être fondés sur les principes de Rio, en particulier celui de responsabilité commune mais différenciée, en tenant compte des différentes situations, capacités et priorités nationales ;

b) Intégrer les trois dimensions du développement durable, ainsi que les questions liées à la gouvernance pour le développement durable ;

c) Être orientés vers l'action et permettre le suivi des progrès vers la réalisation du développement durable ;

d) Être universels et suffisamment flexibles pour répondre aux différentes priorités nationales ;

e) Faire fond sur les OMD et les compléter ;

f) Être accompagnés de moyens de mise en œuvre adéquats ;

g) Promouvoir un développement axé sur l'homme, équitable et inclusif ; et

h) Être élaborés dans l'optique d'un Programme unique de développement des Nations Unies.

35. Le document final de la Réunion régionale d'application de l'Afrique recense les domaines prioritaires auxquels sont destinés les objectifs de développement durable, le but ultime étant d'éliminer la pauvreté. Il s'agit notamment de :

- Lutter contre la faim, en assurant la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- Assurer l'accès à l'approvisionnement en eau potable et à des installations sanitaires convenables ;
- Assurer l'accès à des services d'éducation et de santé de qualité ;

- Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Réaliser une croissance économique durable et inclusive ;
- Réduire la vulnérabilité et promouvoir les mesures d'adaptation, notamment aux effets du changement climatique ;
- Créer des emplois décents ;
- Intensifier la mise en place des infrastructures ;
- Assurer l'accès à une énergie abordable et durable ;
- Lutter contre la dégradation des sols, la désertification, la sécheresse et la déforestation ;
- Faire face aux problèmes posés par le changement climatique, notamment grâce à l'adaptation à ses effets et à leur atténuation ;
- Promouvoir une gestion durable des ressources en eau ;
- Assurer l'accès aux technologies écologiquement rationnelles et leur transfert, notamment dans le domaine de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets ;
- Promouvoir la paix et la sécurité.

36. L'Afrique considère que les objectifs, les cibles et les indicateurs devraient s'inspirer du programme de développement pour l'après-2015, ainsi que du *Rapport sur le développement durable en Afrique*, dans le cadre duquel un ensemble d'indicateurs du développement durable a été mis au point pour l'Afrique. Ledit rapport devrait constituer le chapitre consacré à l'Afrique dans le *Rapport sur le développement durable dans le monde* qu'il est proposé d'établir. La publication de ce rapport devra donc être soutenue. À cet égard, l'Afrique demande que les objectifs de développement durable soient intégrés à l'échelle régionale, sous régionale et nationale.

37. À la lumière de ce qui précède, les ministres sont invités à examiner ce qui suit :

a) Les principes et les priorités recensés dans le document final de la Réunion régionale d'application de l'Afrique correspondent-ils aux besoins et aux attentes de l'Afrique en ce qui concerne les objectifs de développement durable ?

b) Que faut-il pour intégrer les objectifs de développement durable qui seraient finalement adoptés ?

c) La CEA et ses partenaires ont déjà commencé à établir le *Rapport sur le développement durable en Afrique*, qui devrait constituer le chapitre consacré à l'Afrique dans le *Rapport sur le*

développement durable dans le monde. Quelles sont les vues des ministres en ce qui concerne la production des rapports sous-régionaux et régionaux sur le développement durable ?

d) Quelles initiatives ou mesures sont nécessaires pour assurer la convergence des processus relatifs aux objectifs de développement durable et au Programme de développement pour l'après-2015 en Afrique, compte tenu en particulier de la nécessité d'un programme unique de développement des Nations Unies ?

e) Toute autre question découlant d'un rapport ou nécessitant une réponse.

Une économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté

38. L'Afrique réaffirme que l'économie verte n'est qu'un moyen ou une voie permettant de parvenir au développement durable, qu'elle devrait être enracinée dans les politiques et les plans nationaux et ne pas servir de condition à l'aide et devenir un obstacle au commerce. Des moyens de mise en œuvre adéquats devraient déboucher sur une transition où il est tenu compte du stade de développement de la région.

39. Cela étant, compte tenu des préoccupations exprimées en ce qui concerne la transition vers une économie verte, l'Afrique demande que soit adoptée une approche par étapes privilégiant certains secteurs de l'économie où des investissements ciblés allant de pair avec des mesures d'accompagnement pourraient stimuler une croissance verte inclusive, tout en continuant de débattre de l'économie verte et des modèles de croissance verte afin de mieux comprendre leurs répercussions pour la région. Les pays africains devront s'employer à mettre en place un environnement propice qui renforce le partenariat avec la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes et permettra aux milieux d'affaires et à l'industrie de contribuer au développement durable.

40. L'Afrique demande à la communauté internationale de mobiliser des ressources financières additionnelles afin d'aider les pays africains à élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des plans de croissance verte inclusive qui soient en harmonie avec leurs priorités et leurs stratégies de développement nationales. À cet égard, les engagements pris au niveau international concernant la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies et du savoir-faire correspondant à des conditions favorables devraient être honorés.

41. Afin d'aider les pays africains à promouvoir la croissance verte dans certains secteurs, la CEA, la CUA, la BAD, le PNUE et le PNUD, ainsi que d'autres partenaires régionaux devraient procéder à une évaluation approfondie des défis et des opportunités liés à la poursuite de la croissance verte dans la région, tout en appliquant des méthodes destinées à évaluer les politiques relatives à ladite croissance. De plus, l'appui en matière d'élaboration des politiques et stratégies dans le domaine de la croissance en question est indispensable, comme le sont les mécanismes servant à mettre en commun les boîtes à outils et les pratiques optimales dans la mise en œuvre des politiques en matière d'économie et de croissance vertes.

42. Les ministres souhaiteront peut-être examiner ce qui suit :

a) La Réunion régionale d'application de l'Afrique a adopté une approche par étapes de l'économie verte, axant les efforts initiaux sur la promotion de la croissance verte inclusive dans certains secteurs. Quels devraient être les secteurs à privilégier et les mesures prioritaires destinées à promouvoir la croissance verte inclusive en Afrique ?

b) De quel genre d'appui les pays africains ont-ils besoin pour approfondir la compréhension de la théorie de l'économie/de la croissance vertes et veiller à ce que son application contribue à la croissance et au développement durables ?

c) Toute autre question découlant d'un rapport ou nécessitant une réponse.

Moyens de mise en œuvre

43. En ce qui concerne *le financement*, les pays africains ont accompli d'importants progrès dans la mobilisation de ressources intérieures au service du développement durable et demeurent attachés à poursuivre cette mobilisation (tant dans le secteur public que dans le secteur privé), à améliorer l'environnement national de la gouvernance, à harmoniser les efforts nationaux, régionaux et internationaux, à continuer de veiller à la cohérence des politiques et à mettre en place ou à renforcer des politiques nationales qui favorisent l'investissement dans l'optique de tenir les engagements au titre du développement durable. Néanmoins, l'Afrique a besoin d'un soutien extérieur pour compléter ses efforts, en particulier face à des difficultés nouvelles ou émergentes. À cet égard, tenir les engagements et les promesses antérieurs concernant les moyens de mise en œuvre est considéré comme vital dans ce domaine.

44. Selon une évaluation approximative faite dans le cadre du processus préparatoire de Rio+20, les ressources nécessaires au financement du développement durable en Afrique s'élèveraient à quelque 200 milliards de dollars par an pour la mise en œuvre des engagements pris en matière de développement durable au titre des dimensions sociale, économique et environnementale, dont 100 milliards pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, si l'on tient compte de la nécessité de s'adapter au changement climatique⁴ ; environ 93 milliards de dollars pour l'infrastructure et 5,4 milliards au titre d'activités transversales relatives au renforcement des capacités. Il est probable qu'il s'agit là d'une sous-estimation des besoins réels auxquels il faudrait répondre pour réaliser les objectifs de développement durable adoptés au niveau international, dont ceux de Rio+20.

45. L'Afrique demande l'appui des organisations régionales pour effectuer une évaluation exhaustive des besoins de financement du développement durable pour la région ; consolider les fonds existants pour les questions liées au développement durable dans le but de dresser un tableau global des ressources financières disponibles, créer des synergies, évaluer les déficits et mettre au point une stratégie pour la mobilisation de ressources supplémentaires ; et explorer la possibilité de créer un fonds africain de développement durable pour les domaines prioritaires en la matière.

⁴ Africa Progress Panel (2010). From Adaptation to Climate-Resilient Development: The Cost of Climate-Proofing the Millennium Development Goals on Africa. Document directif. Février 2010.

46. S'agissant de *la mise au point et du transfert de technologie*, la plupart des pays africains n'ont pas suffisamment accès aux technologies sûres, propres et respectueuses de l'environnement adaptées aux besoins et aux conditions locales, car ils manquent de savoir – faire technologique, de compétences, de ressources, d'infrastructure, y compris les institutions et le climat des affaires requis pour stimuler le développement technologique. Afin de réduire la fracture technologique grandissante, l'Afrique considère que le mécanisme de facilitation de la technologie qui sera mis au point conformément aux conclusions de Rio+20, pour promouvoir le développement, le transfert et la diffusion de technologies propres devrait prendre en compte toutes les étapes intervenant dans le processus de transfert des technologies, notamment: a) l'identification des besoins et de la technologie faisant l'objet d'intérêt; b) les sources potentielles, coûts et négociations pour y accéder; c) le transfert effectif de la technologie, d) l'adaptation et l'initiation à l'utilisation et à l'entretien de la technologie et e) l'utilisation et le perfectionnement des technologies acquises.

47. À l'échelle mondiale, l'Afrique demande la coordination et la mise en œuvre en synergie des diverses initiatives de transfert de technologie, ainsi que la mise en place de mécanismes et de réseaux technologiques qui devraient être mis à profit dans la mise au point, la diffusion et le transfert de technologies vertes plus englobantes aux fins du développement durable. En outre, l'Afrique demande à l'Organisation des Nations Unies d'envisager la possibilité de créer un conseil consultatif indépendant chargé de fournir des perspectives en matière de mise au point, de transfert et d'utilisation de la technologie.

48. À l'échelle régionale, l'Afrique demande la création d'un réseau régional de centres d'excellence et de plaques tournantes, en mettant à profit les réseaux et les arrangements institutionnels existants pour évaluer les besoins et identifier, mettre au point, adapter et diffuser des technologies propres. Cette initiative doit s'accompagner de la mise en œuvre de stratégies visant à promouvoir et à renforcer les institutions régionales, sous-régionales et nationales dans le domaine de l'innovation technologique grâce à des ressources financières accrues, ainsi qu'aux partenariats au sein et hors de la région pour le développement technologique, notamment les partenariats entre les industries, les universités et les gouvernements.

49. La région demande à la communauté internationale d'appuyer la création de mécanismes de mise au point et de transfert de technologies en Afrique, en particulier les technologies de nature à aider le continent à mieux exploiter son riche patrimoine de ressources naturelles sans en compromettre la durabilité.

50. S'agissant du *renforcement des capacités*, l'Afrique rappelle que le renforcement des capacités, notamment ses trois dimensions que sont la valorisation des ressources humaines, le développement organisationnel et le renforcement institutionnel, est crucial pour la mise en œuvre des engagements au titre du développement durable dans la région. Il y a donc lieu d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies nationales globales de renforcement des capacités afin d'accélérer la mise en œuvre du programme de développement durable. Cela étant, l'Afrique s'emploie à renforcer les partenariats avec des acteurs non traditionnels et le secteur privé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des pays, dans le but d'exploiter les ressources et les capacités en faveur du développement durable. Par ailleurs, elle souligne de nouveau l'urgente nécessité de pleinement prendre en compte le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, ainsi que de promouvoir la cohérence et

les synergies entre les diverses initiatives de renforcement des capacités et dans les accords internationaux relatifs aux domaines économique, social et environnemental.

51. L'Afrique demande à la communauté internationale de contribuer à la révision du cadre stratégique de renforcement des capacités du NEPAD de l'UA pour perfectionner davantage les capacités nécessaires à la mise en œuvre des engagements en matière de développement durable et intensifier les efforts nationaux pour élaborer des stratégies de renforcement des capacités à l'échelle nationale et la réforme des programmes d'enseignement de l'Afrique pour répondre aux besoins en matière de développement des connaissances et des compétences en vue du développement durable à tous les niveaux.

52. En ce qui concerne *les engagements volontaires*, l'Afrique souligne l'importance de ces engagements, qui pourraient aider la région à traduire les diverses conclusions de Rio+20 en mesures et programme concrets. Parmi les domaines prioritaires qui demeurent sous représentés, on peut citer l'élimination de la pauvreté, l'économie du développement durable, les finances et le commerce, l'évaluation des progrès du développement durable, la capacité de planification préalable en cas de catastrophe naturelle, la lutte contre la dégradation des sols et la désertification, l'égalité entre les sexes et la consommation et la production durables.

53. Afin d'assurer que la région profite pleinement des engagements volontaires, les pays africains s'efforceront de collaborer avec les organisations qui ont pris de tels engagements, pour mieux définir le profil des pays et des bénéficiaires cibles, les mécanismes permettant d'accéder au soutien financier et technique et de le mettre en service, et d'adopter des approches mieux coordonnées et intégrées dans la mise en œuvre. Il faut également recourir à des stratégies de suivi et d'évaluation à court, moyen et long terme.

54. Les ministres souhaiteront peut-être examiner les questions suivantes :

a) Quelles mesures les pays africains et la communauté internationale devraient prendre pour tirer pleinement parti des synergies existantes entre les différents moyens de mise en œuvre (financement, technologie et renforcement des capacités) ?

b) Comment les institutions régionales pourraient – elles soutenir au mieux les pays africains membres du Comité – intergouvernemental-d'experts sur une stratégie de financement du développement durable, de façon que leurs rapports aux activités du Comité soient axées sur les priorités et les préoccupations de la région ?

c) Quelles questions devraient être examinées dans le cadre de l'évaluation des besoins en financement du développement durable dans la région ?

d) Quelles sont les vues de la Conférence en ce qui concerne la création éventuelle d'un fonds pour le développement durable ?

e) Quelles sont les questions d'importance pour l'Afrique en ce qui concerne la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres ?

f) Quelles sont les autres questions pertinentes que le mécanisme de facilitation de la technologie proposé devrait examiner en vue de promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres ?

g) Quels sont les principaux problèmes et difficultés rencontrés en matière d'intégration du renforcement des capacités en Afrique et comment y remédier ?

E. Plan d'action pour la mise en œuvre des conclusions de Rio +20 en Afrique

55. Le Document final de la Réunion régionale d'application de l'Afrique a recensé plusieurs domaines dans lesquels les pays africains ont besoin de soutien pour mener à bien la mise en œuvre des conclusions de Rio+20. À cet égard, les États membres ont demandé qu'un plan d'action soit mis au point sur les conclusions de Rio+20, qui sera préparé et mis en œuvre conjointement par la CUA, la CEA et la BAD, en collaboration avec les partenaires concernés et toutes les parties prenantes. Il sera tenu compte dans ledit plan d'action des activités en cours, notamment l'élaboration des programmes phares de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement. En attendant que le plan d'action soit mis au point et sur la base du Document final de la Réunion régionale d'application de l'Afrique, les activités prioritaires clefs ci-après ont été identifiées en vue d'aider les États membres à participer efficacement aux processus de suivi de Rio+20 :

a) La facilitation du processus consultatif ascendant dans le but de permettre une participation effective des pays africains au processus mondial des objectifs de développement durable. Cela nécessite l'établissement de cinq rapports sous-régionaux sur les principales questions prioritaires de développement durable et les objectifs de développement durable susceptibles d'être réalisés dans chaque sous-région ; un rapport régional faisant fond sur les principales conclusions des rapports sous-régionaux destiné à proposer des objectifs de développement durable pour la région ; et l'organisation de réunions consultatives sous-régionales et régionales. Ce processus devrait aboutir à l'adoption de la position africaine commune sur les objectifs de développement durable.

b) Le renforcement du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et de ses bureaux sous-régionaux en vue de promouvoir la cohérence et la coordination à l'échelle du système des Nations Unies des activités d'appui fourni aux pays africains pour leur permettre de mettre en œuvre les conclusions de Rio+20. À cet égard, une réunion intergroupes thématiques concernant la mise en œuvre des conclusions de Rio+20 dans la région sera organisée, en vue de coordonner l'intégration des conclusions dans les plans d'activités des différents groupes thématiques, renforçant ainsi davantage le rôle du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique dans la mise en œuvre du programme de développement durable sur le continent.

c) La réalisation d'études analytiques sur : le financement du développement durable en Afrique ; la mise au point, le transfert et la diffusion de technologie : les besoins et les mécanismes ; et le renforcement des capacités en vue du développement durable en Afrique.

d) La mise au point d'instruments d'évaluation intégrée pour renforcer l'analyse intégrée nécessaire à l'évaluation des progrès vers le développement durable en mettant à profit les méthodes, outils et approches existants.

56. Les ministres sont invités à examiner ce qui suit :

- a) Quelles sont les modalités les plus efficaces pour l'élaboration du plan d'action pour l'Afrique sur les conclusions de Rio+20 ?
- b) Quelles autres activités devraient être examinées dans l'élaboration du plan d'action?
- c) Comment le MCR-Afrique peut-il contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action?

F. Conclusion, recommandations et voie à suivre

57. Les résultats globalement fructueux que l'Afrique a réalisés à Rio+20 permettent à la région de continuer à définir des engagements internationaux et à orienter l'appui vers la réalisation de ses priorités et aspirations en matière de développement durable. En conséquence, l'Afrique doit continuer à agir de manière stratégique et à mettre au profit du développement durable la dynamique politique que Rio+20 a créée afin d'assurer que les résultats de la Conférence sont traduits en programmes concrets pour accélérer les progrès vers le développement durable dans la région :

a) Étant donné la nature multidimensionnelle et intersectorielle du développement durable, qui comprend des aspects économiques, sociaux et environnementaux, il est important que les ministères chargés de la planification, de l'économie et des finances jouent un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des conclusions de Rio+20 afin d'assurer la cohérence dans le processus de cette mise en œuvre ;

b) Les ministères chargés de la planification devraient assurer l'intégration des conclusions de Rio+20 grâce à l'incorporation de ces conclusions dans les politiques, stratégies et plans de développement nationaux. À cet égard, ces ministères devraient prendre la tête des initiatives visant à faire collaborer les ministères sectoriels, la société civile et le secteur privé, et de veiller à ce que des mécanismes de coordination efficaces soient mis en place ou renforcés en vue d'efforts concertés à tous les niveaux qui donnent les résultats souhaités en matière de développement durable ;

c) Lesdits ministères devraient participer activement aux processus mondiaux relatifs au suivi des conclusions de Rio+20, dont les suivants revêtent une importance particulière :

- i) L'identification de la structure et des aspects organisationnels du Forum intergouvernemental de haut niveau et de portée mondiale qui remplacera la Commission du développement durable ;
- ii) Le Groupe de travail ouvert qui définira les objectifs de développement durable à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale des Nations Unies ;
- iii) La mise en place d'un processus intergouvernemental sous les auspices de l'Assemblée générale pour l'élaboration d'un rapport proposant des options pour une stratégie efficace de financement du développement durable ;

iv) Le lancement d'un programme de travail sur des mesures plus larges de progrès en complément du produit intérieur brut (PIB).

d) Les pays devraient assurer une coordination efficace entre les capitales, les représentants permanents africains à New York qui négocient au nom de la région à l'échelle mondiale, ainsi que les représentants permanents à Addis-Abeba qui assurent le suivi des processus de l'Union africaine.

e) Comme demandé par la Réunion régionale d'application de l'Afrique, il y a lieu d'accélérer l'élaboration du Plan d'action régional pour la mise en œuvre des conclusions de Rio+20 en Afrique. À cet égard, la CEA, la CUA et la BAD et d'autres partenaires devraient s'atteler à la mise au point des modalités pour l'élaboration du Plan d'action.

f) Comme les conclusions de Rio+20 portent sur tous les aspects du développement, il est crucial qu'à l'échelle régionale, tous les organismes ministériels sectoriels compétents participent activement à la mise en œuvre des dites conclusions. À cet égard, un mécanisme de coordination efficace est nécessaire pour éviter le chevauchement des activités et en assurer la cohérence.